



## Compte rendu SGPEN CGT de la réunion avec le ministère du 25/11/2009

**À la demande de l'union nationale des Sgpen-Cgt, une délégation de la Cgt a été reçue au ministère pour faire part des interrogations du personnel sur le schéma directeur des infrastructures.**

La réunion s'est déroulée dans les locaux du ministère, rue Dutot, le mercredi 25 novembre 2009 de 17h30 à 21H.

Étaient présents :

Pour l'administration :

- Gilles Fournier : chef du service des technologies et des systèmes d'information ;
- Vincent Larroque : Bureau des moyens et du contrôle de gestion ;
- Maurice Fischer : Sous-direction des infrastructures techniques et de l'exploitation ;
- Cervoni Jean : Adjoint à la Sous-direction des infrastructures techniques et de l'exploitation ;
- Michel Masson : Sous-direction des systèmes d'information ;

Pour le SGPEN -CGT

- Michel Caussemille : secrétaire général de l'union nationale des Sgpen-Cgt ;
- Henri Sierra : SASU programmeur, académie de Montpellier
- Jean-Louis Brunel : IGR 1C, académie d'Aix-Marseille ;
- Michel Martin : attaché principal, programmeur système, académie de Dijon.

*[La version 4 du schéma directeur nous est remise en début de séance par l'administration]*

M. Fournier, secrétaire général du STSI ouvre la réunion en rappelant qu'il est un homme ouvert au dialogue et qu'il donnera les éléments sur le chantier du SDI. Il fait état du document de la CGT commentant le schéma directeur [*bulletin des informaticiens n°508 – octobre 2009*].

La Cgt rappelle qu'elle a envoyé trois lettres avant d'être reçue. Elle fait part au ministère de l'inquiétude du personnel et dénonce le manque de concertation : alors que le gouvernement parle de dialogue social les premiers concernés ne sont pas consultés.

### **Exposé du ministère sur le schéma directeur**

*[Après cette introduction, le ministère « explique » pendant une heure à la Cgt le contenu du schéma directeur]*

M. Fournier dit être sensible au problème même s'il a du mal à l'évaluer. Il souhaite répondre aux inquiétudes et interrogations du personnel et dit accepter sur ce sujet les reproches. Concernant le SDI, il indique que le travail préalable s'est d'abord adressé aux cadres : des groupes de travail ont fait participer 12 académies et une centaine de personnes qui ont été consultés par l'aide à la maîtrise d'ouvrage.

## Compte rendu SGPEN CGT de la réunion avec le ministère du 25/11/2009

M. Fournier dit qu'il a des contacts réguliers avec les chefs de centre au cours des journées « professionnalisées ». Il est allé lui-même, le vendredi passé, à la journée des ADSI pour leur expliquer le dispositif, leur rôle et place dans le cadre de SIRHEN. M. Fournier indique également que les interventions lors de journées ADSI ont été enregistrées et seront consultables.

Il affirme que même s'il a conscience que les messages n'atteignent pas tout le monde, il souhaite couper court à toutes les inquiétudes et les fantasmes. Il ajoute, en direction de la délégation Cgt que nous serons peut être amenés à réviser notre position à la fin de l'entretien.

*[La Cgt fait remarquer avec humour qu'elle comprend bien que le ministère est là pour nous enlever nos inquiétudes et nos fantasmes !]*

M. Fournier précise que l'EN est dans l'obligation de mener un changement et qu'il y a des inquiétudes, car ce changement est mal connu. Pour lui, le SDI n'est pas une machine de « guerre » contre le personnel pour supprimer des emplois. Il faut apporter des explications et des éclairages. Il existait le SDI de 2001, principalement liés au haut débit et aux relations entre état et collectivités territoriales. Le nouveau SDI répond à de tout autres enjeux liés à des décisions interministérielles :

- Chorus qui s'impose à tous avec la gestion des moyens du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré ainsi que le basculement du programme 214 ;
- L'ONP à l'horizon 2012-2015 dont la caractéristique est d'imposer un dispositif de dialogue unique pour SIRHEN et donc une exploitation centralisée selon le ministère ;
- La réforme OCEAN en raison de l'obsolescence technique d'Informix à l'instar de ce qui s'est fait pour EPP ou AGORA. Pour le ministère se pose là également le choix du mode d'exploitation ;
- Le développement des TIC pour l'Education nationale avec une montée en puissance dans les EPLE. M. Fournier évoque les ENT et prend pour exemples certaines académies ou départements (Clermont, Ile de France, Hauts de Seine)

Pour le ministère, l'ensemble de ces changements impose que nous réfléchissons à nos modes d'organisation. M. Fournier fait observer qu'alors que cela fait la troisième année que les académies rendent des postes, les DSI ont été peu touchées. Cela est la preuve pour lui que les recteurs sont conscients des enjeux stratégiques que représentent les DSI.

M. Fournier, rappelle que la déconcentration du ministère avait dû son succès à l'informatique, qu'ils ne sont pas fous [le ministère] et qu'ils savent « *qu'il faut s'appuyer sur nos ressources* ». Pour M. Fournier, il y a aujourd'hui une nécessité de rationaliser, d'avoir une vision stratégique mais qu'il ne fait pas bercer les gens d'illusion. Pour M. Fournier, si on a cette vision stratégique, on a besoin des effectifs d'aujourd'hui.

M. Fournier insiste de nouveau sur le fait que le SDI n'est pas le cheval de Troie de la suppression des emplois et qu'on ne pourra pas utiliser le SDI à ces fins. M. Fournier indique que la consolidation SIRHEN nécessitera un redéploiement de 150 emplois sur 5 ans ce qui représente 30 emplois par an. Par ailleurs, au regard des 2300 informaticiens en académies, le solde naturel de renouvellement dans les ADSI représentera 60 départs à la retraite par an.

## Compte rendu SGPEN CGT de la réunion avec le ministère du 25/11/2009

[M. Fournier souhaite ici démontrer qu'il n'y aura pas de suppressions sèches de postes]

Il indique qu'il n'y aura pas de mesures de carte scolaire, pas de mutation forcée, et des appels à volontariat comme par exemple sur SIRHEN où les fiches de postes ont été publiées. Ce choix de faire appel à des ressources internes s'explique selon M. Fournier par le besoin en personnes qui connaissent le métier.

Pour conclure son propos M. Fournier précise que l'objectif n'est pas de recentraliser mais de définir plusieurs cercles et insiste sur le rôle de l'informatique décisionnelle en académie. Avant de donner la parole à M. Fischer, M. Fournier précise qu'il y aura un comité de pilotage en janvier et que d'ici là la concertation sera renforcée.

M. Fischer intervient en précisant qu'il faut distinguer deux choses :

- Le projet de construction du schéma directeur ;
- Le déploiement.

Concernant le projet de construction du SDI, M. Fischer précise qu'en ce qui concerne les inquiétudes et le sentiment de manque de concertation, le ministère le savait par avance et qu'ils étaient inévitables.

M. Fischer précise que l'objectif du début pour l'élaboration du SDI était d'avoir les responsables académiques. Il indique que le manque de concertation a été volontaire car le ministère avait la crainte de ne pas calmer les inquiétudes mais au contraire de les aviver. De plus, pour le ministère, il n'était pas possible de dialoguer avec 2300 personnes, ce qui n'aurait pas été efficace.

M. Fischer affirme que le ministère n'a pas de marge de manœuvre pour supprimer des postes, cela serait contre productif. En effet, cela détruit de la valeur et il n'y aurait pas le budget pour remplacer les départs potentiels de personnel.

Ceci explique, à ses yeux, les raisons pour lesquelles le ministère n'a pas souhaité faire une consultation des syndicats. Pour M. Fischer, compte-tenu des aléas du calendrier, il était trop tôt en juin pour une concertation avec les organisations syndicales et il n'était pas possible de nous [*les organisations syndicales*] voir avant octobre. Il l'explique par la nécessité de discuter d'abord avec la hiérarchie, d'où le décalage qu'on connaît aujourd'hui.

Concernant le contenu du schéma, M. Fischer invite la Cgt à lire attentivement la synthèse. Ce qui a guidé le SDI, c'est SIRHEN et CHORUS. Le ministère a constaté qu'il n'y avait pas de couche nationale d'où la nécessité d'en recréer une pour assurer une exploitation centralisée.

Afin que cette structure nationale ne soit pas perçue par les académies comme un corps étranger, le ministère nous indique avoir voulu équilibrer l'organisation et mesurer l'impact qu'impliquait le SDI sur les académies en terme d'organisation.

M. Fischer nous indique que le ministère a étudié les autres aspects en termes d'évolutions pour les DSI académiques : déploiement des ENT, ingénierie des ENT, travail avec les collectivités territoriales. Pour M. Fischer, ces évolutions auront un impact sur l'assistance : il n'est pas évident que les collectivités territoriales prennent en charge l'assistance relative aux interfaces académiques.

## Compte rendu SGPEN CGT de la réunion avec le ministère du 25/11/2009

Il n'est donc pas évident qu'il faille moins d'informaticiens : « on en sait rien, cela dépend des choix des recteurs, cela sera différent d'une académie à l'autre ».

A l'appui de ce discours, M. Fournier intervient pour exposer le cas de deux académies et de leurs choix stratégiques respectifs en matière d'ENT. Il compare l'académie de Lille et de Clermont et nous indique que dans l'académie de Clermont, le recteur a embauché des contractuels et souhaite les pérenniser sur des postes de techniciens.

M. Fischer indique qu'un des objectifs du SDI est d'accompagner l'évolution des DSI académiques. M. Fournier ajoute qu'il ne s'agit pas d'un modèle imposé ni de plaquer un schéma quelconque.

M. Fischer présente les moyens pour atteindre ces objectifs (partie 3, 4 et 5 du SDI) qui sont articulés autour de trois structures qui composent le centre national de services (CNS) :

- les centres d'exploitation de service qui prendront en charge de domaines fonctionnels RH, CHORUS et éventuellement OCEAN ;
- les centres de ressources techniques qui ajoutent une couche technique pour les CES afin que ces derniers ne prennent pas en charge eux-mêmes ces aspects ;
- les DAP mutualisés pour réaliser l'assistance afin d'assurer une péréquation pour l'ensemble du territoire en particulier pour les petites académies qui n'auront pas les moyens. Concernant l'assistance, M. Fischer indique qu'il est basé à Rennes et qu'il assure l'infrastructure de gestion d'un centre d'appel et de gestion d'incident. Pour le ministère, l'intérêt est qu'un maximum d'académie utilise ce service.

Pour M. Fischer, l'objectif est d'organiser la relation « client fournisseur » entre le CNS et les académies, ce qui est une chose compliquée à mettre en place. Par contre, M. Fischer nous assure que dans la future organisation, nous n'aurons plus à subir les problèmes d'une exploitation nationale. Pour conclure la présentation du ministère, M. Fischer indique que le CNS représente 200 ETP dont 50 existent déjà dans les pôles nationaux.

## Discussion entre la Cgt et le ministère

*[18h40, la discussion commence entre le ministère et la délégation Cgt]*

Le secrétaire national du Sgpen-Cgt intervient en précisant qu'il est le seul non informaticien autour de la table mais qu'il relève une incohérence de fond dans le discours qu'il vient d'entendre : le ministère affirme qu'il y aura de plus en plus de tâches dans les académies et prélèvent 150 ETP sur celles-ci !?. Il interpelle le ministère en constatant que ce projet ne peut être que voué à l'échec. Selon la Cgt, à la lumière de ce que le ministère a dit, il faut au contraire créer des postes dans les académies.

M. Fournier indique que les gains de production peuvent compenser et prend l'exemple de SCONET qui a fait gagner 300 ETP. La Cgt rétorque que ce n'est pas si évident et prend l'exemple de DT (Déplacements temporaires), application interfacée avec CHORUS et sur laquelle nous sommes obligés dans les académies à faire les bricoleurs.

M. Masson intervient alors pour préciser qu'avec DT on n'a pas acheté un progiciel mais un service.

## Compte rendu SGPEN CGT de la réunion avec le ministère du 25/11/2009

Le Sgpen-Cgt recentre le débat en rappelant les désaccords qui existe sur le fond politique et sur le schéma directeur.

Pour la Cgt le vrai enjeu est ailleurs. Le schéma directeur commence par la fin, à savoir la cible de l'organisation et non par les fins à savoir la réponse aux besoins. Si on veut avoir un véritable dialogue avec le personnel, il faut poser les véritables enjeux qui sont la RGPP, la réforme de l'administration qui relèvent des dogmes libéraux qui comme tout dogme sont stupides. Pour la Cgt, si on veut avoir un débat intelligible et intelligent avec le personnel, on commence par exposer les véritables origines du SDI. Ce n'est pas le cas.

La Cgt fait remarquer que la réforme de la territorialité entraînera une perte de la compétence générale. Par ailleurs, la prise en charge par les collectivités territoriales de politiques obligatoires en raison des lois de 2004 réduit leur marge de manœuvre en termes de politiques volontaristes. C'était d'ailleurs un des objectifs du gouvernement Raffarin.

La prise en charge par les collectivités des missions qui relèveraient de l'Etat n'est pas de nature à garantir l'égalité, de plus l'approche des élections rend les collectivités plus prudentes. La Cgt cite comme exemple le conseil général des bouches du Rhône, qui amorce une marche arrière, sur l'organisation des ATI qu'il a mis en œuvre.

M. Fournier intervient pour souligner la cohérence du discours de la Cgt mais nous dit qu'il n'est pas pour donner son opinion personnelle. Il est là, en tant que haut fonctionnaire, pour appliquer les orientations politiques définies au niveau ministériel et interministériel.

Par ailleurs, la Cgt relève également l'incohérence du discours du ministère quand il cite comme exemple l'académie de Clermont où le recteur a embauché des contractuels pour les ENT et souhaite les pérenniser par des postes de techniciens. La Cgt rappelle que les recteurs sont nommés en conseil des ministres, et qu'ils sont là pour appliquer une politique nationale dans la mesure où l'orientation reste toujours nationale. De plus, dans le cas précis qui nous est cité, qui paie le choix du recteur : la collectivité territoriale qui ne peut plus faire face, l'Etat qui se désengage?

Pour la Cgt la question de moyens ainsi que la question du respect du principe d'égalité sont posées.

Après avoir exposé ce désaccord de fond sur les véritables motivations du SDI, la Cgt revient sur l'exposé fait par MM. Fournier et Masson. Elle fait part de ce qu'elle considère comme de propos qui laissent un malaise ou sont incohérents :

Sur l'évocation de la journée du vendredi précédent qui a vu les ADSI des académies être réunis, la Cgt fait part de ce que les personnels en retirent :

1. vous êtes très beaux, on a besoin de vous pour garantir le succès de Sirhen ;
2. et après, on sait pas !

Pour la Cgt, ces discours ont laissé un malaise.

M. Masson intervient alors pour dire qu'il se sent visé et « rectifier ». La Cgt répond qu'elle ne vise personne et qu'elle ne fait jamais d'attaque *ad nominem*. M. Masson précise qu'il a expliqué,

## Compte rendu SGPEN CGT de la réunion avec le ministère du 25/11/2009

lors de la journée des ADSI, que pour SIRHEN les correspondants seront davantage sollicités pendant la phase de transition qu'ils garderont tout le reste.

M. Fournier intervient alors pour dire qu'il y a dans cette phase transitoire un véritable travail de management qui relève des chefs de centre.

La Cgt réaffirme sa position : la réussite du projet SIRHEN ne peut se faire sans créer des emplois supplémentaires, sinon il y a incohérence à affirmer qu'on va travailler plus dans les académies en ponctionnant des ETP.

M. Fournier intervient de nouveau pour dire qu'il n'y aura pas de créations d'emplois [*on l'avait compris*].

La Cgt fait état également du manque d'informations de personnels. La Cgt fait remarquer que le discours sur la méthode de M. Fischer est logique mais que si le ministère avait l'intention de discuter avec le personnel et ses organisations syndicales, et nous ne mettons pas en cause leur parole, il aurait fallu l'afficher dès le départ.....

*[La Cgt montre à ce moment là, les phases de l'élaboration du schéma, qui ne prévoient nullement la concertation avec le personnel]*

La Cgt fait remarquer que sur ce point, le personnel ne peut être que légitimement sceptique. M. Fournier réagit en affirmant qu'il a toujours été attaché au dialogue avec les organisations syndicales. M. Fournier cite les réunions régulières qu'il a avec le SNPDEN [*syndicat des chefs d'établissement*] et regrette qu'il faille une situation de « crise » pour que nous nous rencontrions. La Cgt objecte que nos interlocuteurs, et c'est l'institution qui le veut, sont les recteurs ou le ministre. La Cgt a rappelé à ce moment là les trois courriers qu'elle a envoyés.

La Cgt fait également remarquer au ministère qu'il doit faire attention au discours qu'il tient. Les discours « *vous n'avez pas compris, on va vous expliquer* », même si ce n'est pas l'intention du ministère, finissent par exaspérer.

Enfin, la Cgt fait observer que lorsqu'on étudie de près la dynamique des emplois (départs à la retraite) cela a de quoi légitimement inquiéter. M. Fischer fait remarquer qu'il n'ait pas dans leur intention de supprimer des emplois comme cela a pu être dit, la Cgt répond en affirmant que personne autour de la table ne peut garantir que l'article 137 du statut ITARF [qui prévoit le licenciement économique] ne sera pas un jour utilisé.

## Les désaccords de la Cgt sur le fond du schéma directeur

Après avoir exposé son désaccord sur le fond et les incohérences du discours qui nous a été tenu, la Cgt évoque son désaccord sur le fond du schéma directeur.

Pour la Cgt, les véritables motivations du schéma directeur ne sont pas celles qu'il affirme. Le schéma directeur ne pose pas les véritables enjeux. Pour la Cgt, dans une démarche d'ingénierie, on serait en droit de s'attendre à ce que le schéma directeur expose :

## Compte rendu SGPEN CGT de la réunion avec le ministère du 25/11/2009

- quels sont les besoins présents ou à venir ? ;
- l'analyse de l'existant ;
- en quoi l'existant ne répond pas à ces besoins ;
- des propositions de solutions pour répondre aux besoins et aux contraintes ;

c'est tout le contraire qui nous est proposé dans le schéma directeur. La Cgt argumente en mettant en avant dans un premier temps, une critique purement intellectuelle du document du SDI.

Pour la Cgt, il suffit de lire « un paragraphe du §1.1 contexte du SDI »:

*« le système d'information utilisé en académie est constitué, d'une part, d'applications communes à toutes les académies que nous appellerons « SI national » »*

pour comprendre la portée du SDI. En affirmant que les applications nationales, qui constituent une partie du SI académique, est le SI national, les auteurs du document introduisent un biais. La Cgt fait remarquer qu'une fois le biais introduit, on peut raconter n'importe quoi.

Par ailleurs, ce document ne va pas non plus sur la justification du changement. La Cgt fait la lecture au ministère de ce qu'on peut lire P.22 de la version 3.0 du SDI :

*Plusieurs phénomènes ou volontés impulsées par le ministère de l'Education nationale conduisent à redessiner et à orienter la structure fonctionnelle de la DSI académique de demain.*

Pour la Cgt, on devrait s'attendre à lire après cette phrase les phénomènes [besoins, raisons objectives] qui explique le changement. Or quand on lit la suite, voilà ce qu'on y trouve :

***Parmi ceux-ci, nous citerons notamment les besoins de fonctions nécessaires **au nouveau positionnement de la DSI, l'émergence de missions nationales d'exploitation (..), le besoin de coordination et de fonctionnement transversal avec l'échelon national(..)** ».***

En bref, on explique la nécessité de changer par les objectifs du changement : la Cgt fait remarquer que ce paragraphe procède de l'escroquerie intellectuelle. La Cgt fait appel à l'intelligence des représentants du ministère en leur demandant comment on a pu laisser passer une telle chose dans un document officiel.

Pour conclure sur le désaccord de fond sur le schéma directeur, la Cgt revient sur les propos de M. Fournier sur la nécessité d'une exploitation unique. Pour la Cgt, on est allé vite en besogne. Le dossier unique qui se traduit par une base unique, ne veut pas forcément dire exploitation unique [*qui pour CHORUS et SIRHEN est externalisée*].

En effet, si la Cgt de conteste pas la nécessité de certains changements, elle fait remarquer que l'analyse du ministère n'envisage pas, selon notre point de vue, les évolutions auxquelles les DSI académiques seront confrontés dans l'avenir. En effet, l'interpénétration prévisible des systèmes d'information des collectivités territoriales et des administrations de l'Etat, nécessiteront de l'échange d'informations en temps réel.

Or, dans le schéma proposé par le ministère, il n'y aura pas d'autres solutions que de créer des bases miroirs peu compatibles avec la nécessité d'avoir la bonne information au moment opportun.

Pour répondre aux besoins futurs, la Cgt estime qu'il faut plutôt s'orienter vers une exploitation répartie qui garantira à la fois le service, l'emploi et les compétences dans les académies. La Cgt demande au ministère d'au moins entendre et prendre le temps de réfléchir à cette proposition.

M. Fournier intervient pour dire qu'il entend mais qu'il n'est pas question d'en rester à un statu quo. La Cgt affirme que ce n'est pas son intention, pas plus que de dire qu'il faut tout jeter dans le schéma directeur.

Nous affirmons que cette proposition d'exploitation répartie va dans le sens de l'intérêt des usagers et du service public. La Cgt fait également la proposition de travailler ensemble avec le personnel pour modifier le SDI et accompagner le changement. Elle affirme également qu'elle se battra avec la dernière des énergies pour sauvegarder le service et l'emploi public.

### La répartition du CNS

À la demande de la Cgt, le ministère précise la répartition des entités du CNS au sein des académies.

Maurice FISCHER nous fournit les informations suivantes :

Les CES qui comprendront entre 15 et 30 personnes seront implantés comme suit :

1. Versailles : SIRHEN ;
2. Administration centrale : CHOREGIE. M. Fischer explique ce choix par la volonté d'avoir une solution non figée dans l'optique d'une réaffectation du personnel ;
3. Rennes : Examens et concours ;
4. Bordeaux : décisionnel ;
5. Orleans: SCONET, sous réserve que ce CES voit le jour, la décision de centralisation de la scolarité n'étant toujours pas prise.

Un CES comprendra de 15 à 30 personnes et s'appuiera sur les CRT et pôle de compétences.

Les CRT qui répondent, selon M. Fischer, à une volonté d'éviter la confusion des genres et d'accompagner SIRHEN et OCEAN. M. Fischer nous expose certains des choix sur la localisation géographique de CERT qui seront répartis comme suit :

- Nancy : supervision ;
- Clermont : réseau ;
- Dijon : échange de données ;
- IGC : le choix fonctionnel et de l'implantation géographique ne sont pas encore arrêtés.

M. Fournier conclut la réunion en précisant à la Cgt qu'il attend ses remarques et affirme sa volonté de nous revoir régulièrement. Nos délégations conviennent de se revoir vers la fin janvier. Avant de finir la réunion la Cgt ajoute que ce que le personnel attend des engagements et que nous ne voyons pas jusqu'où ils peuvent aller dans leurs engagements.